

MAIRIE de VELANNE 38620 Velanne	DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025	
N° 01-11-25	

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14
Date de la convocation		Date d'affichage
2 novembre 2025		2 novembre 2025

OBJET DE LA DELIBERATION	
Tarifs de location de la salle associative au pôle associatif	

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 6 novembre à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis MOLLIERE, Maire.

Présents : Denis MOLLIERE, Serge DEGONNE, Béatrice LAPEYRE, Caroline ARNAUD-GODDET, Arnaud LEMAITRE, Martine PIVIER, Aline MOLINA, Anthony BEJUIS, Georges GUERREIRO, Salvator DI VINCENZO, Aurélien ROJON et Damien GOURGAUD.

Absents : Christelle BOUICH (pouvoir à Béatrice LAPEYRE), Raphaël GALLIN-MARTEL (pouvoir à Georges GUERREIRO), Stéphanie BURIAS

Secrétaire de séance : Serge DEGONNE

Le maire présente cette grille de tarifs de la nouvelle salle associative ainsi que ceux de la location groupée de la salle des fêtes et de la salle associative.

Salle associative				
	1/2 journée	Journée	Week-end	Caution
Résidents velannois et descendants directs	100	150	200	500
Résidents non velannois	150	200	250	500
Utilisation hebdomadaire par des associations	70 € par tranche de 2h par semaine			
Manifestation d'associations velannoises (gratuité pour le sou des écoles)	1ère manifestation gratuite puis 50 € par manifestation lucrative			
Activités professionnelles lucratives	40	80	120	500

Salle des fêtes + salle associative				
		405	480	900
Résidents velannois et descendants directs		405	480	900
Résidents non velannois		580	650	900

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de valider ces tarifs et d'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 038-213805310-20251106-011120251-DE

Le Maire, Denis MOLLIERE



Acte certifié exécutoire par

Nomenclature

- ✓ Dépôt en Sous-préfecture le :
- ✓ Affichage le :